

Blog école : L'école a un blog : Vous y trouverez les informations utiles : copie de cette note de rentrée, rappels des dates de manifestations de l'école, tous les comptes rendus complets des conseils d'école...

<http://savignyenrevermont.toutemonecole.fr/>

1. FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET D'URGENCE :

Pour les enfants de PS, MS, GS, CE1, CE2 et CM1 :

Pour vous éviter d'avoir à recopier tous les renseignements, nous vous repassons la fiche « URGENCES et RENSEIGNEMENTS » de votre enfant de l'année dernière.

Merci de vérifier cette fiche de façon attentive.

Si certaines coordonnées ont changé (téléphone, adresse de l'un des parents...), merci de les corriger sur la fiche de renseignements et de le signaler **sur la feuille rose à rendre obligatoirement.**

ATTENTION : les changements qui ne seront pas signalés sur la fiche rose ne seront pas pris en compte ! (saisie informatique, copie des documents...)

Merci de remplir aussi attentivement la partie « SANTE ».

Si un problème de santé signalé l'an dernier n'a plus lieu d'être signalé, vous pouvez alors rayer cette information.

Pour les enfants de CP et CM2 : Merci de remplir une nouvelle fiche de renseignements et de rendre aussi la feuille rose signée.

2. ASSURANCES :

L'école a souscrit un contrat collectif établissement auprès de la MAE. Ce contrat permet d'avoir une couverture minimale pour tous les élèves, donc tous les enfants pourront participer aux sorties ou aux classes découvertes, même si les parents ne fournissent pas d'attestation d'assurance.

Cependant, la couverture offerte par le contrat collectif est vraiment minimale et donne juste un cadre légal aux sorties. Même si l'école ne demande plus les attestations d'assurances, les familles doivent continuer de souscrire aux assurances responsabilité civile et individuelle accident pour avoir une couverture convenable en cas de soucis (recommandation du ministère de l'éducation : *« l'assurance scolaire est devenue dans les faits indispensable. Il est juridiquement exact qu'elle n'est pas exigée pour les activités obligatoires, mais il serait déraisonnable de croire que les élèves peuvent en toute sécurité, ne pas être assurés. »* (BO n°2001 – 78)).

Il appartient donc à chaque parent de vérifier que son enfant est bien assuré.

3. SANTÉ :

Pour pouvoir donner un médicament à l'école, il est nécessaire d'avoir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Ceci est validé par le médecin scolaire. Pour le mettre en place, vous devez fournir une ordonnance.

ATTENTION : Pas de PAI pour des traitements ponctuels de type grippe... Dans ce cas, demander au médecin de mettre en place un traitement matin et soir.

4. CALENDRIER : Quelques dates déjà connues des animations de l'année à l'école :

Vendredi 8 décembre 2017 : Mini marché de Noël : vente d'objets faits par les enfants, **toutes les classes.**

Vendredi 22 décembre 2017 : Fête de Noël, pour les classes PS/MS et GS/CP.

Mardi 27 février 2018 : Carnaval de l'école, **toutes les classes.**

Lundi 18 juin 2018 : « Rallye Savigny » pour les classes PS/MS et GS/CP

Vendredi 22 juin 2018 : « Rallye Savigny » pour les classes CE1/CE2 et CM1/CM2.

Vendredi 29 juin 2018 : Exposition puis pique-nique de l'école en soirée, **toutes les classes.**

5. REUNIONS DE RENTRÉE et AG de l'association de parents.

Comme les années précédentes, afin de permettre aux parents qui ont plusieurs enfants dans l'école d'assister à la réunion de rentrée de la classe de chacun d'eux, nous avons décidé de décaler les dates pour chaque classe. **Les informations générales vous seront données au début de chaque réunion.** Les réunions se dérouleront dans les salles de classe de chaque classe.

- **Classe PS/MS : Mardi 13 septembre à 18h.**
- **Classe GS/CP : Jeudi 14 septembre à 18h30.**
- **Classe CE1/CE2 : Lundi 11 septembre à 18h.**
- **Classe CM1/CM2 : Vendredi 15 septembre à 18h.**

Autre date à retenir : L'AG du Petit-Poucet (association des parents d'élèves de l'école) aura lieu le

mardi 26 septembre à 20h, à la salle des loisirs à Savigny.

Cette association est indispensable pour le bon fonctionnement de l'école et donc la présence de chacune des familles à cette AG est très souhaitable. (Aucune sortie scolaire ne serait possible sans cette association).

6. INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES :

Il existe une page spécifique d'informations pour les parents sur le site du ministère de l'éducation : www.education.gouv.fr. Onglet « parents » en haut de la page.

7. TELEPHONE :

Les 2 Classes du bâtiment « des petits », de la PS au CP. → 03.85.74.48.56.

Les 2 Classes du bâtiment « des grands », du CE1 au CM2. → 03.85.74.41.97

Direction (le jeudi, jour de décharge est très préférable). → **03.85.74.48.56.**
(Autres jours, seulement si urgent). → 03.85.74.41.97.

8. HORAIRES et VACANCES SCOLAIRES :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : Accueil 8h50 – 9h (arrivée impérative AVANT 9h) – Fin du matin : 12h
Accueil 13h50 – 14h (retour impératif AVANT 14h) – Fin des cours : 17h

Vacances d'automne	du vendredi 20 octobre 2017 après la classe au lundi 6 novembre 2017 au matin
Vacances de fin d'année	du vendredi 22 décembre 2017 après la classe au lundi 8 janvier 2018 au matin
Vacances de février	du vendredi 9 février 2018 après la classe au lundi 26 février 2018 au matin
Vacances de printemps	du vendredi 6 avril 2018 après la classe au lundi 23 avril 2018 au matin
Vacances d'été	Vendredi 6 juillet 2018 après la classe.

Jours fériés hors vacances : Lundi 02/04/18, Mardi 01/05/18, Mardi 08/05/18, Jeudi 10/05/18, Lundi 21/05/18.

Calendrier scolaire sur <http://www.education.gouv.fr/pid25058/le-calendrier-scolaire.html>

9. ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :

L'élection des représentants de parents d'élèves au conseil d'école aura lieu **le vendredi 13 octobre 2017.**

Les parents qui souhaitent être candidats à cette élection sont invités à se faire connaître le plus rapidement possible et **au plus tard le lundi 2 octobre 2017**, date limite pour le dépôt des candidatures.

10. DATES DES CONSEILS D'ECOLE et COMPTE RENDU :

Les conseils d'école de l'année sont prévus aux dates suivantes :

Mardi 7 novembre 2017, vendredi 2 mars 2018 et mardi 19 juin 2018 à 18h30

Les parents non élus qui souhaiteront poser une question à l'un de ces conseils d'école, pourront contacter les représentants des parents d'élèves ou transmettre les questions directement à l'école (même de manière anonyme). Pour être traitée lors d'un conseil d'école, chaque question doit être parvenue à l'école une semaine avant le conseil d'école.

En cas de question, il est bien évidemment préférable d'en parler directement aux enseignants (si possible à l'oral pour éviter les malentendus, et c'est possible par téléphone pour les parents qui ne pourraient pas se déplacer aux horaires de classe).

Le compte rendu complet de chaque conseil d'école sera affiché sur le panneau devant l'école (côté maternelle), le jeudi suivant le conseil d'école. **Ce compte rendu complet sera également accessible en ligne sur le blog de l'école.**

11. MATERIEL DE COURS et MANUELS SCOLAIRES

L'école prête du matériel pour les récréations, comme des ballons en mousse, des cerceaux ou des échasses. Quand ses ballons sortent de la cours, il faut les récupérer (le soir), nous avons un nombre de ballons très limité.

Certains jeux (rares) peuvent être apportés par des élèves de la cours des grands (pas des petits) (élastique, cerceaux, ballons ou quelques autres jeux...), sur autorisation à demander. **L'école n'est pas responsable en cas de perte ou de casse.**

Les cartes du style POKEMON ou CATCH sont interdites à l'école car sources de beaucoup de conflits.

Dans les cours les jours de ballons sont limités, avec alternance entre les classes.

Les manuels de votre enfant lui sont prêtés par l'école. Ces livres coûtent chers, nous demandons donc aux parents de les couvrir et de veiller à ce que les élèves en prennent le plus grand soin. **En cas de dégradation, une indemnisation sera demandée.**

12. ABSENCES :

* En cas d'absence d'un élève, **l'école doit être systématiquement prévenue dans la matinée** et si possible avant le début des cours. Merci ensuite d'utiliser **un billet d'absence** afin de justifier de celle-ci par écrit.

* **Si vous souhaitez que vos enfants manquent l'école pour des raisons personnelles** (départ en vacances pendant les temps scolaires par exemple), il vous sera demandé de faire parvenir au directeur une autorisation d'absence qui sera adressée à Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui donnera ou non son accord.

* **Nous vous rappelons qu'au delà de 4 demi-journées d'absences non justifiées, celles-ci doivent être signalées à l'Inspection Académique.**

13. L'EQUIPE D'ENSEIGNANTS :

Classe PS/MS : Gaëlle DELOULE
Classe GS/CP: Audrey CHANEL (lundis et mardis) et Lucas GUYON (jeudis et vendredis)
Classe CE1/CE2 : Sylvain WLASSEWITCH (+ Audrey CHANEL les jeudis : décharge de direction).
Classe CM1/CM2 : Céline BONNET

14. COOP SCOLAIRE : La cotisation restera identique à celle des années précédentes :

- 15 euros pour 1 enfant scolarisé,
- 25 euros pour 2 enfants scolarisés,
- 35 euros pour 3 enfants scolarisés.

Merci d'en assurer le règlement avant les vacances de Toussaint.

(De préférence par chèque à l'ordre de la coopérative scolaire).

RAPPEL → Il y a aussi la possibilité de faire des dons à la coopérative scolaire, ouvrant droit à des déductions fiscales. Une information sera donnée lors des réunions de rentrée dans chaque classe et vous pouvez évidemment demander des compléments d'informations.